

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JANVIER 2018

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine

Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27

Nombre de membres
présents : 25

Nombre de votants : 27

Date de la Convocation :
mercredi 10 janvier 2018

**Date d'affichage du
compte rendu :**
le

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Florence DANIEL, Gérard BECEL, Isabelle MARCHAND-DEDELOT, Pierre-Yves LEBAIL, Catherine LEBON, Alain JOSEPH, Jean-Pierre LOTTON, Jürgen BUSER, Rachel SALMON, Roland ROUSSELLE, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Margaret GUEGAN-KELLY, Patrick MOULIN, Sterenn LECLERE, Jérémie DELAUNAY, Philippe BLANQUEFORT, Catherine CHILOUX, Pascale Affre, Sylvain HARDY,

Absents : Aline GUILBERT, Gilbert LE ROUSSEAU, Dominique SALEZY, Philippe ROCHER, Noémie THEVEUX, Jean-Marie LEFEVRE

Procurations : A. Guilbert à S. Piquet, G. Le Rousseau à P. Lahaye, Ph. Rocher à J. Buser, J.-M. Lefevre à Ph. Blanquefort

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur **Patrick LAHAYE**.

1. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°6 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Lors de la création du budget communal, la prévision pour le paiement du FNGIR a été sous-estimée de 287 €. Il convient donc de passer la décision modificative budgétaire suivante.

35031 Code INSEE	COMMUNE DE LA BOUEXIERE BUDGET COMMUNAL	DM n°6 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n° 6

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739221-01 : FNGIR	0,00 €	287,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	287,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-01 : Autres charges exceptionnelles	287,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	287,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	287,00 €	287,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative budgétaire n° 6 du budget communal telle que présentée ci-dessus.

2. DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 DU BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITÉS DE BELLEVUE » - CLÔTURE 2ÈME PHASE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Le déficit du budget parc activités Bellevue est de 312 878,58 €.

Afin de clôturer le parc d'activités, une décision modificative est nécessaire.

35031 Code INSEE	COMMUNE DE LA BOUEXIERE PARC ACTIVITES BELLEVUE	DM n°2 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-605-01 : Achats de matériel, équipements et travaux	0,00 €	83 593,23 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	83 593,23 €	0,00 €	0,00 €
R-7015-01 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	229 285,00 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	229 285,00 €	0,00 €
R-7552-01 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 878,23 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	312 878,23 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	83 593,23 €	229 285,00 €	312 878,23 €
Total Général		83 593,23 €		83 593,23 €

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Acte que le déficit du parc d'activités est d'un montant de 312 878,58 €
- Approuve la décision modificative budgétaire n° 2 du budget annexe parc d'activités de Bellevue telle que présentée ci-dessus
- Approuve la clôture du budget annexe « parc d'activités ».

Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019 pour l'école CharlesTillon.

Madame Marchand Dedelot explique que les parents d'élèves, les enseignants et les agents ont été consulté. La décision a eu lieu en conseil d'école par un vote le 11 janvier 2018, dont le résultat est le suivant : pour 18, contre 1, abstentions 3.

Les emplois du temps seront les suivants :

Ecole maternelle :

Garderie :7h15 à 8h20
 Classe :8h30 à 11h50
 Interclasse :.....11h50 à 13h40
 Classe :13h40 à 16h30
 Garderie :16h30 à 19h00

Ecole élémentaire :

Garderie :7h15 à 8h20
 Classe :8h30 à 12h00
 Interclasse :.....12h00 à 13h50
 Classe :13h50 à 16h30
 Garderie :16h30 à 19h00

Une étude surveillée renforcée sera proposée de 17h00 à 17h45, avec obligation de rester jusqu'à 17h30 minimum.

Sur le temps du midi, les ateliers proposés seront renforcés et chaque élève aura l'obligation d'aller à une activité type TAP par semaine afin de répondre à l'intérêt de participation à des activités nouvelles. Les activités proposées seront des activités de détente, ne nécessitant pas de concentration.

La facturation de la garderie se fera en fonction du quotient familial à compter de la rentrée afin de permettre à tous les enfants qui le souhaitent de pouvoir aller à l'étude (qui sera intégrée dans le règlement de la garderie).

Monsieur le Maire précise que le choix du retour à 4 jours n'a pas un objectif économique, mais essentiellement éducatif. En effet, le renforcement de l'étude et des activités du midi impliquent un coût quasiment équivalent à ceux des TAP.

L'accueil de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.